

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

2016-06-06 Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal de Lefebvre tenue à la salle du Conseil Municipal le 6e jour du mois de juin 2016 à 20:00 heures formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire à laquelle séance sont présents:

Monsieur le Maire, Claude Bahl

Les conseillers:

Lina Lacharité, Rachel Laflamme, Luc Bessette, Roger Tessier et François Parenteau

Le conseiller Denis Laroche est absent

Madame Julie Yergeau, secrétaire-trésorière est aussi présente.

(16-06-114) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de la conseillère Rachel Laflamme et appuyé par le conseiller Luc Bessette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

(16-06-115) ADOPTION PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller François Parenteau et appuyé par le conseiller Roger Tessier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 2^e jour du mois de mai 2016 soit accepté tel que rédigé.

(16-06-116) ADOPTION PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par la conseillère Lina Lacharité et appuyé par le conseiller Roger Tessier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal tenue le 10^e jour du mois de mai 2016 soit accepté tel que rédigé.

(16-06-117) APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par la conseillère Rachel Laflamme et appuyé par le conseiller François Parenteau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer présentés par la secrétaire-trésorière pour le mois de juin 2016 soient acceptés et payés.

Les dépenses incompressibles, les dépenses autorisées par le conseil et les dépenses autorisées selon la délégation à la secrétaire-trésorière totalisent la somme de 114 984.57\$.

Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

**DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA
SECRETÉAIRE-TRÉSORIÈRE SELON LE RÈGLEMENT 366**

La secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses autorisées par la secrétaire-trésorière selon le règlement numéro 366.

Les dépenses autorisées totalisent une somme de 5 793.02\$.

Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

(16-06-118) EMPRUNT TEMPORAIRE POUR TRAVAUX ROUTE O'BRIEN

CONSIDÉRANT que la municipalité a contracté un emprunt temporaire pour couvrir les dépenses des travaux de la route O'Brien en attente des versements de l'aide financière du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018);

CONSIDÉRANT qu'il y a les frais d'ouverture de dossier de 225.\$;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit prévoir des dépenses concernant les intérêts sur l'emprunt temporaire;

Proposé par : Luc Bessette

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU par le conseil qu'un nouveau poste budgétaire au budget 2016 soit créé « (02-921-02-881) INTÉRÊTS SUR EMPRUNT TEMPORAIRE »

Qu'un transfert de compte soit effectué au montant 8 000.\$, pris dans le poste budgétaire (02-490-10-446) et affecté dans le poste budgétaire (02-921-02-881) :

(02-921-02-881) 8 000.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-490-10-446)

Que le conseil autorise le paiement des frais d'ouverture de dossier de 225.\$, pris dans le poste budgétaire (02-130-00-496);

Que le conseil autorise les paiements mensuels des frais d'intérêts, pris dans le poste budgétaire (02-921-02-881).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**(16-06-119) ACCEPTATION SOUMISSION POUR L'AUDIT DES LIVRES
COMPTABLES**

Ouverture des soumissions mardi le 31 mai 2016 à 11:00 heures au bureau municipal, en présence de:

Mme Julie Yergeau, directrice générale
Mme Lyne Tessier, directrice générale adjointe
Mme Stéphanie Jacques, FBL

CONSIDÉRANT que des appels d'offre ont été faits sur invitation;

CONSIDÉRANT que 3 soumissions ont été reçues, soit de:

- Deloitte
- FBL
- RDL Drummondville Inc.

CONSIDÉRANT que les prix (avec taxes) pour ces soumissions sont de:

- | | |
|--------------------------|-------------|
| • Deloitte | 19 373.28\$ |
| • FBL | 16 613.89\$ |
| • RDL Drummondville Inc. | 16 125.24\$ |

CONSIDÉRANT que la soumission de “ RDL Drummondville Inc. ” est donc la plus basse soumission et en tous points conforme aux documents de soumission;

Proposé par : Roger Tessier

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que la soumission de RDL Drummondville Inc. soit acceptée au montant de 16 125.24\$ pour l’audit des livres comptables de la municipalité pour les années 2016 et 2017;

Que ce mandat soit donné aux conditions prévues dans les documents de soumission.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller François Parenteau à l'effet qu'à une séance subséquente il sera présenté un règlement pour modifier le règlement de prévention en matière de sécurité incendie.

(16-06-120) ADOPTION DU RÈGLEMENT POUR ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 201 RELATIF À UNE ENTENTE EN MATIÈRE D’URBANISME ET D’INSPECTION ENTRE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND ET LA MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE

ATTENDU QUE le règlement numéro 201 doit être abrogé étant donné qu’une nouvelle entente a été conclue par résolution ;

ATTENDU QU’un avis de motion a été dûment donné lors de la séance tenue le 2 mai 2016;

Proposé par : Roger Tessier

Appuyé par : Luc Bessette

IL EST RÉSOLU que le conseil adopte le règlement intitulé : « Règlement pour abroger le règlement numéro 201 relatif à une entente en matière d’urbanisme et d’inspection entre la Municipalité Régionale de Comté de Drummond et la Municipalité de Lefebvre».

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

RÈGLEMENT NUMÉRO 369

Règlement pour abroger le règlement numéro 201 relatif à une entente en matière d’urbanisme et d’inspection entre la Municipalité Régionale de Comté de Drummond et la Municipalité de Lefebvre

ATTENDU QUE le règlement numéro 201 doit être abrogé étant donné qu’une nouvelle entente a été conclue par résolution ;

ATTENDU QU’un avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2016;

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement abroge le règlement portant le numéro 201 intitulé : «Règlement numéro 201, Entente en matière d'urbanisme et d'inspection entre la Municipalité Régionale de Comté de Drummond et la Municipalité de Lefebvre.

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à l'unanimité, le 6 juin 2016, par la résolution numéro 16-06-120.

Signé: _____
Claude Bahl, maire

Signé: _____
Julie Yergeau, secrétaire-trésorière

Avis de motion a été donné le 2 mai 2016
Adopté le 6 juin 2016
Publié le 7 juin 2016

(16-06-121) MANDAT LABORATOIRE / TRAVAUX ROUTE O'BRIEN

CONSIDÉRANT l'offre de service de *ENGLOBE* pour le contrôle qualitatif des matériaux concernant la réfection et le pavage de la route O'Brien au montant de 4 527.50\$;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que la municipalité mandate *ENGLOBE* pour les travaux de contrôle qualitatif;

Que ces travaux soient payés à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018);

Qu'une somme de 5 500.\$ soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (03-310-08-000).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(16-06-122) DEMANDE À LA CPTAQ / MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture pour des parcelles de terrains situées en bordure du pont P-02308 sur le 11^e rang Ouest;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur est le Ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de reconstruction du pont P-02308 nécessitent des acquisitions et des servitudes temporaires de construction en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE les lots visés, soit des parties du lot 705 et des parties du lot 708, sont situés dans la zone AF5 de la municipalité;

Proposé par : Roger Tessier

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU par le Conseil municipal de Lefebvre d'appuyer la demande d'autorisation à la CPTAQ du Ministère des Transports du Québec concernant les parties des lots 705 (canton de Wickham) et 708 (canton de Wickham);

Que ce projet est conforme à la réglementation de la Municipalité de Lefebvre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(16-06-123) DEMANDE À LA CPTAQ / LIANE POIRIER

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation de Madame Liane Poirier pour l'aliénation et le lotissement de la partie de lot 380-6 du Canton de Wickham est conforme aux règlements municipaux;

CONSIDÉRANT que le terrain est compris dans la zone Habitation (H1);

CONSIDÉRANT que la demande d'aliénation et de lotissement vise la vente d'une partie de la propriété ;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU par le Conseil de la Municipalité de Lefebvre d'appuyer la demande de Madame Liane Poirier concernant l'aliénation et le lotissement d'une partie du lot 380-6 du Canton de Wickham;

Que ce projet est conforme à la réglementation de la Municipalité de Lefebvre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(16-06-124) DOSSIER BOISJOLI

CONSIDÉRANT qu'il y a toujours des biens de nuisances sur la propriété de Madame Rose-Amande Boisjoli au 214, rue Martel;

CONSIDÉRANT l'ordonnance de la cour datée du 4 juin 2015;

CONSIDÉRANT que la municipalité va procéder elle-même au nettoyage;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Luc Bessette

IL EST RÉSOLU que la municipalité engage un entrepreneur pour faire le nettoyage du terrain du 214, rue Martel;

Que les frais de nettoyage soient réclamés à la propriétaire;

Qu'un transfert de compte soit effectué au montant de 4 000.\$, pris dans le poste budgétaire (02-490-10-446) et affecté dans le poste budgétaire (02-120-00-495) :

(02-120-00-495) 4 000.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-490-10-446)

Qu'une somme de 4 000.\$ soit autorisée pour les dépenses de nettoyage, prise dans le poste budgétaire (02-120-00-495).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(16-06-125) PROBLÈME DE DÉCHETS AUX ABORDS DES ROUTES

CONSIDÉRANT que des déchets et des gros rebuts sont laissés fréquemment aux abords des routes;

CONSIDÉRANT que les déchets ne peuvent être disposés dans les bacs noirs;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : Luc Bessette

IL EST RÉSOLU que la municipalité fasse l'achat d'un conteneur à déchet de 4 verges;

Que ce conteneur soit mis sur le terrain du garage municipal;

Que 2 nouveaux postes au budget soit créé, soit « LEVÉE DE CONTENEUR (02-451-00-446) » et « CONTENEUR (03-310-19-000) »;

Que des transferts de comptes soient effectués au montant de 1 500.\$, pris dans le poste budgétaire (02-490-10-446) et affectée dans les postes budgétaires (02-451-00-446) et (03-310-19-000) :

(02-451-00-446) 300.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-490-10-446)

(03-310-19-000) 1 200.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-490-10-446)

Qu'une somme de 300.\$ soit allouée pour les levées du conteneur, prise dans le poste budgétaire (02-451-00-446);

Qu'une somme de 1 200.\$ soit allouée pour l'achat du conteneur, prise dans le poste budgétaire (03-310-19-000).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(16-06-126) MRC DE DRUMMOND / PROJET DE FIBRE OPTIQUE

CONSIDÉRANT que M. André Deslauriers, maire de Saint-Eugène, a fait une brève présentation sur un possible projet pour la fibre optique sur le territoire, le 11 mai dernier au conseil des maires;

CONSIDÉRANT que cette dernière découlait d'une présentation très complète réalisée par des gens de la MRC de Bécancour, qui actuellement, procède à la mise en place d'un réseau de fibres optiques dans l'ensemble des municipalités de leur MRC;

CONSIDÉRANT qu'afin de poursuivre les démarches, les municipalités de la MRC de Drummond doivent signifier leur intérêt afin d'en savoir davantage sur le sujet, et ainsi, organiser une rencontre entre les municipalités intéressées et les gens de Bécancour;

CONSIDÉRANT que cette rencontre devrait avoir lieu au courant du mois d'août 2016;

CONSIDÉRANT que cette rencontre est une étape préliminaire afin d'évaluer l'intérêt ou non de mettre en place un tel projet sur le territoire de la MRC de Drummond;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil de la municipalité de Lefebvre signifie à la MRC de Drummond son intérêt à participer à une rencontre d'information avec les gens impliqués dans le projet de la MRC de Bécancour.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(16-06-127) TOURNOI DE GOLF / MRC DE DRUMMOND

CONSIDÉRANT le 23e tournoi de golf de la MRC de Drummond au profit des p'tites boîtes à lunch de la Tablée populaire;

CONSIDÉRANT que le conseiller Luc Bessette désire participer à cette activité ;

Proposé par: Rachel Laflamme

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre accepte que Monsieur Luc Bessette, conseiller, participe au tournoi de golf de la MRC de Drummond au montant de cent dollars (100.\$);

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement à la MRC de Drummond soit 100.\$, pris dans le poste budgétaire (02-190-00-990).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(16-06-128) COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES / TERRITOIRE DE MARCHE

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Chênes va appliquer sa politique concernant le transport scolaire sur notre territoire;

CONSIDÉRANT que les enfants demeurant sur les rue Desmarais, Boyce et le 10^e rang devront marcher jusqu'à l'école;

CONSIDÉRANT que ces enfants devront traverser le 10^e rang en face de l'école;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une demande d'un parent afin de pouvoir bénéficier d'un brigadier adulte ;

CONSIDÉRANT que l'école assure la surveillance de la traverse au départ des élèves au diner le midi et en fin de journée ;

Proposé par : Luc Bessette

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU par le conseil municipal qu'un brigadier soit embauché pour l'année scolaire 2016-2017 ;

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire les démarches pour trouver une personne de confiance pour ce poste ;

Que le temps alloué pour ce poste soit d'une heure par jour au taux horaire de 15.\$/heure ;

Que des nouveaux postes budgétaires au budget 2016 soient créés : « SALAIRE BRIGADIER (02-702-90-141) », « R.R.Q. BRIGADIER (02-702-90-222) », « ASSURANCE-EMPLOI BRIGADIER (02-702-90-232) », « F.S.S. BRIGADIER (02-702-90-242) », « CSST BRIGADIER (02-702-90-252) » et « RQAP BRIGADIER (02-702-90-262) » ;

Que des transferts de comptes soient effectués au montant de 1 368.\$, pris dans les postes budgétaires (02-140-00-141) et (02-140-00-670) et affectés dans les postes budgétaires (02-702-90-141), (02-702-90-222), (02-702-90-232), (02-702-90-242), (02-702-90-252) et (02-702-90-262) :

(02-702-90-141) 728.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-140-00-141)

(02-702-90-141) 472.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-140-00-670)

(02-702-90-222) 60.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-140-00-670)

(02-702-90-232) 30.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-140-00-670)

(02-702-90-242) 43.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-140-00-670)

(02-702-90-252) 20.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-140-00-670)

(02-702-90-262) 15.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-140-00-670)

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire les déboursés concernant le salaire du brigadier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

ÉCOLE SAINTE-JEANNE D'ARC / FRAIS POUR LA SURVEILLANCE DU MIDI

La secrétaire-trésorière avise le conseil que l'école chargera des frais de 250.\$ par année pour chaque élève à partir de septembre 2016 pour les services de surveillance des dineurs.

(16-06-129) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE COMITÉ VIE SOCIALE DE LEFEBVRE

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une demande d'aide financière du COMITÉ VIE SOCIALE DE LEFEBVRE au montant de 2 000.\$;

CONSIDÉRANT que cette aide financière servira pour la réalisation des sorties hebdomadaires pour les jeunes cet été ainsi qu'au démarrage du comité;

Proposé par : Luc Bessette

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que la municipalité accepte de verser une aide financière au COMITÉ VIE SOCIALE DE LEFEBVRE au montant de 2 000.\$;

Que des transferts de comptes soient effectués au montant de 2 000.\$, pris dans les postes budgétaires (02-140-00-141), (02-701-92-990) et affecté dans le poste budgétaire (02-701-90-990) :

(02-701-90-990) 900.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-140-00-141)

(02-701-90-990) 1 100.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-701-92-990)

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement de 2 000.\$, pris dans le poste budgétaire (02-701-90-990).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(16-06-130) AIDE POUR CONTINUER LA MISE SUR PIED ET LA GESTION DU COMITÉ VIE SOCIALE DE LEFEBVRE

CONSIDÉRANT que les trois membres fondateurs ont besoin de soutien pour continuer la mise sur pied, l'élaboration des règlements généraux et la gestion du COMITÉ VIE SOCIALE DE LEFEBVRE;

Proposé par : Roger Tessier

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal accepte que la directrice générale ou son adjointe aide pour continuer la mise sur pied du nouveau COMITÉ VIE SOCIALE DE LEFEBVRE.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(16-06-131) JOURNÉES VENTE DE GARAGE

CONSIDÉRANT que les résultats du sondage du COMITÉ VIE SOCIALE DE LEFEBVRE ont démontré que les gens sont intéressés à ce que la municipalité décrète deux journées pour des ventes de garage sans permis;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que la municipalité autorise la tenue de ventes de garage sans permis les 18 et 19 juin prochain;

Que la municipalité autorise les citoyens en milieu rural à venir s'installer dans le stationnement en face du Carrefour Lefebvre, s'ils désirent participer à la vente de garage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(16-06-132) TRANSFERTS DE COMPTES

CONSIDÉRANT que des virements de crédits doivent être effectués aux postes déficitaires au budget;

Proposé par: Roger Tessier

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que conformément à la recommandation de la secrétaire-trésorière, le Conseil autorise les virements de crédits aux postes déficitaires au budget, soit les postes budgétaires suivants:

(02-130-00-413) 1 772.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-140-00-141)

(02-702-90-459) 1 100.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-140-00-141)

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

PÉRIODE DE QUESTIONS

CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

- MRC de Drummond : Procès-verbal du 13 avril 2016
- RGMR Bas St-François : Procès-verbaux du 24 mai 2016
- Sûreté du Québec : Priorités d'actions régionales et locales 2016-2017
- Le comité du cimetière : Lettre de remerciement

(16-06-133) LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance proposée par le conseiller Luc Bessette et appuyée par la conseillère Rachel Laflamme à 20:55 heures.

Signé: _____
Claude Bahl, maire

Signé: _____
Julie Yergeau, secrétaire-trésorière